

En faisant appel à Insertion Service, vous contribuez et participez à l'insertion professionnelle de personnes motivées que notre association accompagne vers des emplois stables et durables ou des formations.



Du lundi au vendredi
9h à 12h30 et 13h30 à 18h



130 boulevard de Champigny
94210 Saint-Maur-des-Fossés



01 71 33 13 17



01 48 89 42 82



insertionservice@free.fr



www.insertionservice.fr



Association à but non lucratif

Associations



Collectivités



Entreprises

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

130 boulevard de Champigny
94210 Saint Maur des Fossés
01 71 33 13 17

Mise à disposition de personnel

Maintenance

Bricolage, petits travaux, aide au déménagement, peinture

Restauration collective

Plonge, aide en cuisine, employé de restauration, service

Entretien-nettoyage

Bureaux, sanitaires, parties communes, bases vies de chantiers, espaces verts etc.

Copropriétés

Remplacement de gardiens, entretien, sorties des poubelles

pour des interventions ponctuelles ou régulières

BTP Travaux publics & VRD

Manœuvre, homme trafic, aide maçon, terrassement, démolition, nettoyage de chantiers, manutention etc.

Réponse aux clauses sociales

Aide aux habitants


Portage de courses, manutention, aide au déplacement de mobilier dans le cadre de rénovation


Médiation


Médiation de chantier, médiation sociale




Pourquoi faire appel à


 **Simplicité** : Insertion Service est l'employeur et se charge de toutes les formalités administratives. Vous recevez une facture en fin de mois.


 **Réactivité** dans la prise en charge de la demande et la mise en place de l'intervention.

 **Qualité** : Notre personnel est formé et adapté à vos attentes. Il vous est présenté par un membre de l'association qui s'assure de votre satisfaction.

INSERTION SERVICE ?

 **Souplesse** : Le remplacement des intervenants est assuré si nécessaire (vacances, maladie, ...)

 **Proximité** : Personnel local et optimisation des temps de trajet.

 **Tarif horaire** (au 01/01/20) : 19,80 € ou 22,50 €. Cotisation annuelle : 20 €.

Toute intervention est facturée avec un minimum de 2 heures. Vous fournissez le matériel et les outils nécessaires.